

# COMPTE RENDU

## Conseil municipal du vendredi 4 mars 2022

**17 Présents – 19 votants.**

**Lecture des délibérations prises lors du précédent conseil municipal > validées par le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

### SOLIDARITE UKRAINE

Mise en place d'un dispositif de solidarité (géré par le CCAS)

- Motion de soutien : en soutien au peuple ukrainien, demande de l'arrêt des combats et d'un retour à la paix.
- Plan d'action :
  - o Référent solidarité Ukraine : Marguerite ROGER
  - o Dons à déposer au CCAS
  - o Subvention exceptionnelle de 1 500 € à la Protection Civile
- Liste des dons « crise humanitaire Ukraine » > 1 exemplaire à chaque élu.
- **Motion de soutien et plan d'action validés par le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

### APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2021 (voir maquettes)

#### **COMMUNE**

Fonctionnement	dépenses	1 074 573.44 €
	Recettes	1 977 531.88 €
Investissement	dépenses	723 410.46 €
	Recettes	806 948.92 €
➤	<b>Excédent de fonctionnement</b>	<b>902 958.44 €</b>
➤	<b>Excédent d'investissement</b>	<b>83 538.46 €</b>
➤	<b>Validé par le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés (16 présents – 18 votants le maire ne prenant pas part au vote)</b>	

#### **ASSAINISSEMENT**

Exploitation	dépenses	49 350.28 €
	Recettes	220 482.75 €
Investissement	dépenses	16 687.43 €
	Recettes	38 990.61 €
➤	<b>Excédent d'exploitation</b>	<b>171 132.47 €</b>
➤	<b>Excédent d'investissement</b>	<b>22 303.18 €</b>
➤	<b>Validé par le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés (16 présents – 18 votants le maire ne prenant pas part au vote)</b>	

#### **VILLAGE DE L'AN MIL**

Fonctionnement	dépenses	117 202.88 €
	Recettes	117 804.67 €
Investissement	dépenses	955.40 €
	Recettes	4 816.47 €
➤	<b>Excédent de fonctionnement</b>	<b>601.79 €</b>
➤	<b>Excédent d'investissement</b>	<b>3 861.07 €</b>
➤	<b>Validé par le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés (16 présents – 18 votants le maire ne prenant pas part au vote)</b>	

#### **PIREN HIR**

Fonctionnement	dépenses	20 715.66 €
	Recettes	0.00 €
<i>Pas de section d'investissement</i>		
➤	<b>Déficit de fonctionnement</b>	<b>20 715.66 €</b>
➤	<b>Validé par le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés (16 présents – 18 votants le maire ne prenant pas part au vote)</b>	

#### **LOTISSEMENT DES GENETS**

Fonctionnement	dépenses	148 265.46 €
	Recettes	155 968.95 €

Investissement	dépenses	246 264.53 €
	Recettes	148 265.33 €
➤	<b>Excédent de fonctionnement</b>	<b>7 703.49 €</b>
➤	<b>Déficit d'investissement</b>	<b>97 999.20 €</b>
➤	<b>Validé par le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés (16 présents – 18 votants le maire ne prenant pas part au vote)</b>	

## AFFECTATION DES RESULTATS (voir tableaux)

### **COMMUNE**

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

- au 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé en recette d'investissement	467 961.54 €
- au 002 : excédent de fonctionnement reporté	434 996.90 €

➤ **Validé par le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés**

### **ASSAINISSEMENT**

- au 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé en recette d'investissement	42 896.82 €
- au 002 : excédent de fonctionnement reporté	128 235.65 €

➤ **Validé par le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés**

### **VILLAGE DE L'AN MIL**

- au 002 : excédent de fonctionnement reporté	601.79 €
---	----------

➤ **Validé par le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés**

### **PIREN HIR**

- au 002 : déficit de fonctionnement reporté	20 715.66 €
--	-------------

➤ **Validé par le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés**

### **LOTISSEMENT DES GENETS**

- au 002 : excédent de fonctionnement reporté	7 703.49 €
---	------------

➤ **Validé par le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés**

## RESTRUCTURATION ET EXTENSION D'UN BATIMENT POUR UN COMMERCE

### **Entreprise LE PRIOL Couverture : Avenant 1 lot 03 – couverture, étanchéité**

Dans le cadre des travaux de rénovation et d'extension d'un commerce, l'entreprise LE PRIOL Couverture, titulaire du lot 03 – couverture, étanchéité - présente un avenant de travaux en moins concernant le changement de matériaux de couverture passage en Bacs PLX au lieu des bacs Aciers type Vieo Edge), pour un montant de -120.00 € HT.

Cet avenant en moins-value de 120.00 € HT porte le montant du marché de base de l'entreprise LE PRIOL Couverture de 7 977.56 € HT diminué de l'avenant n°1 à 7 857.56 € HT.

➤ **Validé par le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés**

### **Entreprise ALCIA Bretagne Sud : Avenant 3 lot 09 – plomberie, sanitaires, ventilation**

Dans le cadre des travaux de rénovation et d'extension d'un commerce, l'entreprise ALCIA Bretagne Sud, titulaire du lot 09 – plomberie, sanitaires, ventilation - présente un avenant de travaux complémentaires concernant la réalisation des attentes PVC pour les eaux usées des logements au R+1, pour un montant de 578.00 € HT.

Cet avenant en plus-value de 578.00 € HT porte le montant du marché de base de l'entreprise ALCIA Bretagne Sud de de 14 650.00 € HT augmenté de l'avenant n°1 (+ 190 € HT, cm du 17/12/21), augmenté de l'avenant n°2 (+ 840 € HT, cm du 17/12/21) et augmenté de l'avenant n°3 à 16 258.00 € HT.

➤ **Validé par le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés**

## FRAIS DE FONCTIONNEMENT 2022 ECOLE PRIVEE

Comme chaque année il y a lieu de revoir la participation versée à l'école privée pour ses dépenses de fonctionnement pour l'année.

Le calcul est basé sur les frais engendrés par le fonctionnement de l'école publique.

Pour 2022, la participation prévue est de **159.55 € / enfant – 63 élèves en janvier 2022 soit un estimatif de 10 051.65 € pour l'année** (participation versée au trimestre sur présentation de la liste des élèves). *Pour rappel la participation 2021 était de 137.85 €/enfant ; 156.89 €/enfant en 2020 ; 132.48 €/enfant en 2019.*

➤ **Validé par le conseil municipal, par 18 voix pour et 1 abstention**

## VILLAGE DE L'AN MIL

### **Education des collégiens**

Demande de subvention au titre de l'éducation des collégiens (association à caractère éducatif et socio-éducatif) : 10820 €

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges de personnel	30 500 €	Ressources propres : entrées scolaires	9 350 €
Déplacements	500 €	DEPARTEMENT MORBIHAN	10 820 €
Petit matériel	4 500 €	Autofinancement MELRAND	23 130 €
Communication	2 500 €		
Autres charges	200 €		
Impression, documentation, ingrédients	5 100 €		
<b>TOTAL</b>	<b>43 300 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>43 300 €</b>

➤ Validé par le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés

### Tarifs boutique

La directrice de l'An Mil demande au conseil municipal de voter les tarifs suivants pour le bon fonctionnement de la boutique :

INTITULES	FOURNISSEURS	AUTEURS	TARIFS
Tisanes	La fermette de Stivel		6.64€
Miel d'Été pot 250 g.	Mme Kandassamy Laëtitia		6.75€

➤ Validé par le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés

## BAUD COMMUNAUTE

### Convention entre les communes et l'intercommunalité pour la mise à disposition du service autorisations du droit des sols (ADS)

Monsieur le Maire informe que la présente convention a pour objet de définir les modalités de la mise à disposition du service commun de Baud Communauté dans le domaine des autorisations et des actes relatifs à l'occupation du sol délivré au nom de la commune.

La convention s'inscrit dans l'objectif d'amélioration du service rendu aux administrés et d'une meilleure sécurité juridique. Elle vise à définir les modalités de travail en commun entre le maire, autorité compétente, et Baud Communauté, service instructeur. Cette convention vise au respect des responsabilités de chacun, à assurer la protection des intérêts communaux et à la garantie du respect des droits des administrés.

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5211-4-2 (concernant les services communs non liés à une compétence transférée),

**VU** le Code de l'urbanisme et notamment les articles L422-1 (définissant le maire comme l'autorité compétente pour délivrer les actes) à L422-8 (supprimant la mise à disposition gratuite des services d'instruction de l'État pour toutes les communes compétentes appartenant à des communautés de 10 000 habitants et plus), ainsi que les articles R423-15 (autorisant la commune à confier par convention l'instruction de tout ou partie des dossiers à une liste fermée de prestataires) à R423-48 (précisant les modalités d'échanges électroniques entre service instructeur, pétitionnaire et autorité de délivrance),

**VU** l'arrêté préfectoral en date du 23 novembre 2021 portant création de Baud Communauté par partage de la communauté de communes existante Centre Morbihan Communauté en deux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre,

**VU** les conventions signées en 2020 entre les communes et Centre Morbihan Communauté pour la mise à disposition du service commun pour l'instruction du droit du sol (IDS) et des autorisations d'urbanisme,

**Considérant** que la création du nouvel EPCI nécessite de signer de nouvelles conventions de mise à disposition du service ADS aux communes,

**Considérant** que les obligations liées à la dématérialisation des autorisations nécessitent d'ajuster la convention,

**Considérant** qu'il est proposé **un prix du permis à 118,75 euros**,

**Considérant** que la tarification est établie pour les différents dossiers en fonction de la pondération suivante :

- un permis de construire vaut 1
- un certificat d'urbanisme de type a vaut 0.2
- un certificat d'urbanisme de type b vaut 0.4
- une déclaration préalable vaut 0.7
- un permis d'aménager vaut 1.2
- un permis de démolir vaut 0.8

➤ Validé par le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés

### Convention de facturation des ouvertures au public à la commune de Melrand par Baud Communauté

Vu la compétence déléguée de la Région aux organisateurs de second range, au titre de l'article L3111-9 du Code des transports,

Considérant que les communes peuvent décider de prendre en charge le coût des titres d'ouverture au public se substituant ainsi aux familles,

Considérant que Baud Communauté gère par délégation de la Région, les circuits transport scolaire des écoles primaires pour les trajets « garderie-école » et/ou « école-récréagym »,

La présente convention est conclue pour une durée couvrant **l'année scolaire 2021/2022**.

Cette convention est **reconductible trois fois, sur les périodes couvrant l'année scolaire, et ce jusqu'en 2025**, par tacite reconduction sauf dénonciation par une des parties, trois mois avant le début de l'année scolaire suivante.

Baud Communauté collecte les ouvertures au public pour le compte de la Région.

La commune prend en charge, pour chaque élève, **le financement de ce service à savoir, 15 € les 10 voyages ou 2 € le voyage pour les ouvertures au public** conformément à la délibération du conseil municipal.

Baud Communauté facturera les ouvertures au public prises en charge par la commune sur la base de la liste des élèves transmise.

Les tarifs appliqués pourront évoluer chaque année scolaire en fonction des tarifs votés par le Conseil Régional en commission permanente.

Toute modification de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

La montée et la descente des élèves s'effectuent uniquement aux arrêts définis et validés chaque année par la Région, le transporteur et Baud Communauté.

➤ **Validé par le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés**

## **MELRAND LOISIRS CULTURE – FRAIS LOCATION SALLES**

Par courrier du 1<sup>er</sup> février 2022 puis du 22 février 2022, l'association Melrand Loisirs Culture sollicite une prise en charge par la municipalité des frais de location de la salle des Bugalé pour leur activité yoga, du fait du manque de salles municipales disponibles :

- Facture de 400 € (location hebdomadaire année 2018/2019, soit 36 séances)
- Facture de 240 € (location hebdomadaire septembre 2019 à mi-mars 2020, soit 22 séances)
- Facture de 240 € (01/09/2020 au 31/10/2020)

Par délibération du 25 octobre 2019 l'assemblée avait déjà validé le versement d'une subvention exceptionnelle de 400 € à hauteur de la facture présentée pour l'année 2018/2019 (mandat 1103 du 19/11/2019), il reste donc à l'assemblée à délibérer sur la prise en charge des 2 factures restantes pour un total de 480 €.

➤ **Validé par le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, sous forme d'une subvention exceptionnelle de 480 €.**

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **RETOURS DES COMMISSIONS et DES REFERENTS**

 **Thierry LE PODER :**

- Commission BFAG le 25/02 concernant l'étude sur le personnel > 3 propositions présentées, 1 retenue.
  - Date de présentation aux agents à revoir (pb de salle)
- Baud Communauté : réunion de présentation des finances
  - CAF de 700 à 800 000 €
  - Prudence au niveau des investissements
  - Charges de personnel à revoir

 **Jean BOISTAY :**

- Ouverture des plis pour la maîtrise d'œuvre des travaux concernant la MAPA faite le 28/02 : le cabinet Sandrine NICOLAS de PONTIVY est le titulaire pressenti > La notification du marché interviendra à l'issue du délai de recours notifié aux candidats non retenus.
- Identification des bâtiments dans le cadre du SCDECI faite le 19 février dernier.

 **Marguerite ROGER :**

- Commission scolaire le 8 mars prochain en présence de Marianne et Mathieu pour la préparation de l'alsH été 2022.
- L'aide aux devoirs devrait reprendre après les vacances de Pâques
- Elue référente de la crise humanitaire « Solidarité Ukraine »

#### Jean-Marc LE SAUX :

- Commission culture le 14/03 à 18h30
- Commission culture de Baud Communauté
  - Révision de l'ensemble des tarifs MDA et ouverture de l'école à un maximum d'enfants
  - Dossier d'aide « Cœur de Bretagne » destination Touristique : thème de l'archéologie, dossier déposé pour le Village de l'An Mil
  - Installation du conseil d'exploitation de l'office du tourisme de Baud Communauté
- L'art dans les chapelles : accueil de l'artiste dans le cadre de la préparation de l'œuvre pour l'édition 2022
- 03/03 accueil d'une délégation de la DRAC pour la découverte des travaux réalisés à St Fiacre : félicitations des participants pour la qualité des travaux exécutés
  - Passage également à la chapelle du Guelhouit pour discuter par rapport à quelques travaux de maintien en état > projet 2023.
- Aire de camping-cars : travaux mi-mars, opérationnelle fin avril / début mai.

#### David CHEVREUX :

- Baud Communauté réunion Assainissement
  - Présentation des intervenants
  - Structure du service
  - Explication du fonctionnement

#### Morgane DEVISME :

- Baud Communauté commission Déchets
  - Explications apportées sur les dépenses
  - Nouvelle tarification en 2023 : 3 types de forfaits applicables
    - Un nombre de passages pour les déchets ménagers
    - Un nombre de passages en déchèterie
  - Installation portails avec contrôle des cartes dans les déchèteries
  - Présentation à l'ensemble des élus du territoire, réunions publiques à l'attention de la population
  - Souhait que tous les maires fassent payer les dépôts sauvages sous forme d'amendes (= droit de police du maire)

## DATES A RETENIR

- **Prochain conseil municipal :**
  - **Vendredi 1<sup>er</sup> avril 2022 – 20h salle du CM de la mairie**
- **Commission scolaire : le mardi 8 mars – 19h**
- **Commission culture tourisme et patrimoine : le lundi 14 mars 2022 – 18h30**
- **Commission communication : mardi 15 mars 2022 – 19h30**
- **Commission contrôle des listes électorales : vendredi 18 mars 2022 – 18h**
- **Commission BFAG : vendredi 18 mars 2022 – 19h (budgets primitifs 2022)**
- **Réorganisation des services – présentation aux agents : samedi 30 avril – 10h/10h30 > date et heure à revoir, pb de salle**

## MANIFESTATIONS PROGRAMMEES CALENDRIER 2022

### Mars :

- 05 : Repas – Melrand Sports
- 06 : Assemblée Générale de la Gaule Melrandaise
- 19 : Carnaval + Paëlla ou Cassoulet (au choix) à emporter – Ecole Notre Dame du Guelhouit
- 25 : Soirée du Local – Bugalé Melrand

### Avril :

- 09 : Observation de la lune sur la Place (avec la participation de MLC) – à partir de 17h/18h
- 16 : Fest-Noz – Bugalé Melrand
- 29 : Passage du Tour de Bretagne cycliste
- 29 : Soirée du Local – Bugalé Melrand
- 30 : Repas à emporter – Ecole Gabriel-Louis Guilloux